



## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane,

Présents : Mr SULLO Henri - Mme AURIER Evelyne - Mr ROCHE Philippe - Mme FUENTES Carmen, adjoints.

Mme CHAPUT Agnès - Mrs BOSSARON Pascal - BERGER Frédéric - RICHARD Charles-Henri - Mmes QUINET Eliane - PINON Sandra - Mr BOUHIER Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents : Mr CHAMBON Hervé - (pouvoir à Ph. Roche) - Mmes ALBERT Christelle (pouvoir à S. Bardin) - LHOSTE Nicole (pouvoir à E. Aurier), conseillers municipaux.

### **ASSAINISSEMENT.**

#### **Avenant à la convention pour la facturation de la redevance assainissement.**

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention avec la SEMERAP pour la facturation de la redevance assainissement, il convient de la modifier comme suit :

*« La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite ».*

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification telle que présentée et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

### **VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES.**

#### **Régularisation loyers - année 2016 et Révision des prix - année 2017**

Le Conseil Municipal approuve les loyers et redevances de 2016 de la plateforme de compostage Véolia Onyx qui se montent à 38 196.45€ ainsi que les loyers prévisionnels d'un montant de 39497.51€ pour l'année 2017. Ces sommes comportent trois parties, le loyer du terrain communal, les redevances de déchets verts et les redevances de la plateforme « Bio masse » correspondant au bois de recyclage traité sur place.

### **COMPTABILITE.**

#### **Appartements communaux - Régularisation charges année 2016.**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les régularisations de charges et autorise Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants en faveur des locataires concernés.

## **NOUVELLE NUMÉROTATION.**

### **Rue de la Borie - parcelle AD 189.**

Suite à la cession de la parcelle AD 189 - 4 Petite Rue à Persignat, il convient de modifier le plan de numérotation de cette propriété de la manière suivante : parcelle AD 189 au 5 rue de la Borie - Persignat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision et demande aux Services des impôts fonciers de bien vouloir enregistrer cette modification.

## **DIVERS.**

**La Communauté de Communes Plaine Limagne** a été présentée par Stéphane BARDIN, elle est constituée de 38 délégués représentant les 25 communes du territoire. Suite aux élections du 25 janvier, le Président Eric Gold, a été élu ainsi que 8 vices présidents. Le prochain conseil communautaire se déroulera le 10 février.

**Transport scolaire pause méridienne.** Monsieur le Maire a informé les élus d'un courrier du conseil départemental demandant à la commune de consulter directement les sociétés de transport pour les trajets scolaires de la pause méridienne. Suite au transfert de compétence vers la grande région Auvergne Rhône Alpes, ces navettes, entre midi et deux heures devront être gérées et financées par les communes. Une commission scolaire doit se réunir prochainement pour réfléchir et tenter de trouver les meilleures solutions.

**Soutien aux salariés SEITA.** Le conseil municipal a voté à l'unanimité, un vœu de soutien aux salariés SEITA de Riom. Plusieurs familles installées à Aubiat sont impactées par l'annonce de la fermeture du site de production.

### **Lotissement des Vallières – Diagnostic archéologique.**

Un diagnostic archéologique a été prescrit sur le terrain des Vallières, les sondages seront réalisés à partir du 31 janvier sur une durée d'une semaine.

### **Club Violettes et Jonquilles.**

L'association sollicite l'utilisation de l'ancienne mairie tous les jeudis après-midi.

### **Prochain Conseil Municipal :**

Lundi 20 février 2017, 20h00, à l'ancienne mairie à Aubiat.